

# LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, L. 613-7, D. 613-3 et D. 613-6 ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;  
Vu les procès-verbaux du jury rectoral attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE** de SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
mention **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**  
préparé au sein de l'École supérieure des métiers du sport (ILEPS)  
est délivré à **M. Rémi COUDERT**, né le 30 juin 1995 à Saint-Brieuc (22)

au titre de l'année universitaire 2016-2017  
et confère le **grade de licence**,  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

*Le titulaire*

N°

RECPARD 12654351  
20172017021

Fait à Paris, le 22 novembre 2017

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



Gilles PÉCOUT